

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Arrêté du 2 mai 2016 portant nomination à la Commission nationale de recensement et de dépouillement des votes pour l'élection des représentants des régions au conseil d'administration du Centre national de la fonction publique territoriale

NOR : INTB1611207A

Le ministre de l'intérieur et le ministre de l'aménagement du territoire, de la ruralité et des collectivités territoriales,
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale;

Vu le décret n° 87-811 du 5 octobre 1987 modifié relatif au Centre national de la fonction publique territoriale, notamment son article 5;

Vu l'arrêté du 4 mars 2016 fixant la date et les modalités de l'élection pour le renouvellement des représentants des régions au conseil d'administration du Centre national de la fonction publique territoriale, notamment son article 2,

Arrêtent :

Article 1^{er}

Sont nommés membres de la commission nationale, prévue à l'article 5 du décret du 5 octobre 1987 et à l'article 2 de l'arrêté du 4 mars 2016 susvisés, à laquelle participe le directeur général des collectivités locales ou son représentant :

En qualité de président

M. Alexandre GOHIER-DEL-RÉ, inspecteur général de l'administration, membre titulaire.
Mme Sylvie ESCANDE-VILBOIS, inspectrice générale de l'administration, membre suppléant.

En qualité de représentant des régions

M. Michel NEUGNOT, vice-président du conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté, membre titulaire.
M. Laurent BURCKEL, conseiller régional d'Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine, membre suppléant.

Article 2

Le directeur général des collectivités locales est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 2 mai 2016.

Pour les ministres et par délégation :
Le directeur général des collectivités locales,
B. DELSOL